

**COMMUNE DE HAUT-CLOCHER**  
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG



**PV du Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**  
**Séance du 17 octobre 2024**



**NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11**  
**NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTION : 11**  
**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 8**

*L'an 2024, le 17 octobre 2024 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en nombre prescrit par la loi*  
*Sous la présidence de M. BECK Francis – Maire*

Date de convocation : le 10 octobre 2024

**PRESENTS (8)** : BECK Francis – BURCKEL Philippe - CHRISTOPHE Olivier - GANTNER Christian – GREINER Eliane - HAGEN Christian - METZGER Christiane - NIVA Marc –

**ABSENTS EXCUSES** : RUFF Mélanie , STEINHART Didier, HENRY Christian,

**ABSENTS** :

Secrétaire de séance : Marc NIVA

**Approbation du Procès- Verbal du Conseil Municipal du jeudi 06 juin 2024 .**

Le Procès-verbal de la séance du jeudi 06 juin 2024 est approuvé des membres présents et représentés, il est procédé à sa signature.

**Ordre du jour :**

- **Assurance statutaire 2025-2028-**
- **Protection Sociale complémentaire prévoyance : convention avec le CDG 57**
- **Création d'un poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au 1<sup>er</sup> décembre 2024**
- **Délégation de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des compteurs de sectorisation**
- **Fais de personnel RPI 2023-2024**
- **Ajouté à l'ordre du jour : Modification de la ZAerN**

**Diverses communications**

- ✓ **Société BOREAS – 19H00 Présentation d'un projet Eolienne sur les communes de HAUT-CLOCHER , KERPRICH AUX BOIS, LANGATTE**
- ✓ **Projet Aménagement de l'usoir communal de Monsieur SCHIEFF , 15 rue de DOLVING**
- ✓ **Projets de travaux d'investissement en 2025**
- ✓ **Affaire VANDLER**

**Avant -projet implantation d'Eoliennes sur le secteur HAUT-CLOCHER LANGATTE  
KERPRICH-AUX-BOIS**

La Société BOREAS , représentée par Madame Camille DUREY est venue au Conseil Municipal à 19h00 afin de présenter au membre du Conseil d'un avant- projet d'implantation d'éoliennes sur une zone des 3 communes : HAUT-CLOCHER /KERPRICH AUX BOIS et LANGATTE.

Au cours de son intervention , Madame DUREY a expliqué aux Conseil Municipal les différentes étapes de réalisations de cet avant -projet , les aspects techniques, les aspects financiers .

Il faut envisager environ 7 années avant de voir sortir de terre les éoliennes, comprenant les phases d'études , la faisabilité, les autorisations nécessaires auprès des services compétents, tel que la DREAL, ENEDIS.

Les Conseillers ont questionné Madame DUREY sur l'impact environnemental, faune et flore, l'agriculture ,les nuisances visuels et auditifs ,sur les retombées financières tant pour la commune que les propriétaires fonciers.

A l'issue de cette présentation aucune décision n'a été prise quant à accepter ou non cet avant-projet.

Au prochain Conseil Municipal , il conviendra au membres Conseil Municipal de se positionner sur ce sujet.

➤ **DCM HTCL 2024-020**  
**ASSURANCE STATUTAIRE 2025-2028**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

L'assurance statuaire a pour objectif de couvrir les coûts financiers lors des arrêts de travail des agents ou en cas de décès.

C'est l'employeur qui en est bénéficiaire en raison de ses **obligations statutaires**, c'est-à-dire que l'employeur se voit reverser les indemnités journalières ,

Pour la période 2025-2028 , voici la proposition de GROUPAMA ASSURANCE qui est détaillée ainsi :

GARANTIES	CNRACL (fonctionnaires)
Maladie ordinaire	Franchise 10 jours
Longue maladie	Sans franchise
Invalidité	Sans franchise
Frais des soins liés aux invalidités temporaires imputables au service	Sans franchise
Décès	Sans franchise
<b>Taux</b>	<b>5.87 % du brut annuel</b>
<b>Montant</b>	<b>869.99 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>869.99 €</b>

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres la proposition de l'assureur GROUPAMA concernant l'assurance statutaire.**

➤ **DCM HTCL 2024-021**

**Protection Sociale complémentaire prévoyance (maintien de salaire)**

**L'obligation** est faite aux employeurs des collectivités territoriales **de participer au financement** de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance au 01 janvier 2025 auxquelles leurs agents adhèrent.

La participation minimum de l'employeur concernant la Prévoyance est de **7€** , soit 20 % du **montant de référence, 35 €**, défini par décret n°2022-581 du 20 avril 2022

Les agents n'ont pas d'obligation d'adhérer.

Le Centre de gestion propose une convention pour des risques de prévoyance, un marché a été étudié auprès des assurances.

Le taux de cotisation pour l'agent est basé sur son traitement brut :

	RISQUES GARANTIS	TAUX DE COTISATION	NIVEAU DE GARANTIES	ADHESION
Garanties de base	Incapacité de travail	1.88 %	95 %	obligatoire
	Invalidité permanente		95%	
Options (au choix de l'agent)	Minoration de retraite	0.65	95%	facultatif
	Décès	0.45%	100%	

La contribution financière au Centre de Gestion est de 0.14 % de la masse salariale assurée.

Montant de la participation de l'employeur : 7 €

Convention avec le Centre de Gestion ;

**Après délibération Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité de faire adhérer la commune à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion 57 et que la participation financière mensuelle par agent sera de 7 € brut.**

➤ **DCM HTCL N°2024-022**

**Création d'un poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au 1<sup>er</sup> décembre 2024**

Le contrat d'Olivier KLEIN, agent technique se termine le 30 novembre 2024 , il est proposé de lui faire un contrat à durée indéterminé sur le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe , pour une durée hebdomadaire de 30 h .

Actuellement M.KLEIN est à l'échelon 09 indice brut 446.

La proposition est faite de le recruter en CDI sur le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à l'échelon 10 avec un indice brut 461.

**Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents, le recrutement de l'agent en CDI à l'indice Brut de 461 sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2024.**

➤ **DCM HTCL N°2024-023**

**Convention de maîtrise d'ouvrage pour le remplacement des compteurs de sectorisation**

Dans le cadre de transfert de la compétence Eau , la CCSMS va effectuer les travaux de remplacement des compteurs de sectorisation.

Pour lui permettre d'engager les dépenses et d'obtenir le financement des aides de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60% ,une convention avec la CCSMS doit être établie .

Le cout de travaux pour la commune de HAUT-CLOCHER s'élève à :

Dépenses : 22 255 € HT auquel s'ajoute 6% pour les frais de mise en place soit 1 335.30 €

Recettes : 60% de 22 255 € = 13 353 € de subvention (perçues par la CCSMS)

Reste à charge pour la commune = 22 255 + 1 335.30 – 13 353 = **10237.30 €**

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents de signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCSMS**

➤ **DCM HTCL 2024-024**

**Frais de personnel école maternelle RPI année 2023-2024**

Les frais de personnel pour l'école de HAUT-CLOCHER pour l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 26 994.76 € , salaire brut et charges patronales, y compris la médecine du travail (108 €) .

La commune de KERPRICH-AUX-BOIS n'a aucun frais de personnel pour l'année scolaire 2023-2024.

En 2023-2024 , c'est la commune de LANGATTE qui a recruté du personnel afin d'assurer l'accompagnement dans le bus pour les élèves fréquentant l'école maternelle de HAUT-CLOCHER, avec un coût de 5 391.05 €.

Le montant total de frais de personnels de l'école maternelle pour l'année scolaire 2023-2024 est de 32 385.81 €

La montant pour chaque commune du RPI est donc de 8 096.45 € pour l'année scolaire 2023-2024.

*Pour information , le cout par élève est de 549.17 € (Frais de fonctionnement et frais de personnels pour 34 élèves).*

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la présentation des frais de personnel et la répartition sur les communes du RPI pour l'année scolaire 2023 /2024**

➤ **DCM HTCL N°2024-025**

ZAenR : DCMHTCL 2024\_011 du 27 mars 2024 MODIFIEE en ce sens, que suite à la consultation publique concernant la proposition d'identification des ZAenR, pour chaque type d'énergie renouvelable :

- ✓ Eolien : favorable
- ✓ Agrivoltaïsme : favorable

➤ **Diverses communications :**

❖ **Convention mise à dispositions salles communale aux associations**

Une convention annuelle sera établie entre la commune et les associations , pour l'utilisation de la salle :

1. les cours de Gym et de Danse
2. les Donneurs de Sang
3. L'Association des Pompiers pour la fête de la Sainte Barbe

❖ **Affaire VANDLER conclusion de la partie civile de l'audience du 21 août 2024**

Une nouvelle audience est prévue pour le mois d'avril 2025 , le Conseil Municipal n'intervient pas pour le moment .

❖ **Projet aménagement usoir de M.SCHIEFF Patrice , 15 rue de DOLVING**

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe , cependant le terrain ne doit pas être clôturé et doit être accessible en cas de travaux , car il s'agit d'un usoir.

❖ **Projets de travaux d'investissement 2025**

La commune peut encore prétendre à un versement de la part de la CCSMS dans le cadre du Fond de Concours.

La Commune peut déposer un nouveau projet auprès du Département (AMISSUR)

Les demandes de subventions auprès de la DETR doivent se faire durant le mois de novembre

- Réfection Chemin Saint Ulrich
- Gravillonnage impasse du Chêne et rue de la Fontaine
- Demande de changement des miroirs du carrefour Rue de Langatte/Rue de Gosselming

❖ **Repas des anciens le 17 novembre 2024**

Le repas des Anciens se déroulera dans la salle communale de HAUT-CLOCHER à 12 heures.

❖ **Brioches : réception et distribution le 18 octobre 2024**

❖ **Urbanisme : Permis de construire et déclarations de travaux déposés depuis la dernière séance**

- Certificats d'urbanismes : Néant
  
- Déclarations de travaux :
  - DP 057 304 24 V0002 : LORDEL Valérie  
Dépôt le **02 septembre 2024**  
Réfection de la toiture, 2 rue ZITTAR  
  
Accordé le **02 octobre 2024**
  
- Permis de construire :
  - PC 057 304 24 V 0001 : REMEN MARIO :  
Dépôt le **07 mai 2024** d'un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle au 15 A rue de Dolving – Parcelle 03 0256  
**Accordé le 24 juin 2024**
  
  - PC 057 304 24 V0002 : DE BORTOLI ALAIN  
Dépôt le **06 juin 2024** d'un permis de construire pour la construction d'un carport au 5 rue de la Fontaine – Parcelle 15 109  
  
**Accordé le 25 juillet 2024**
  
  - PC 057 304 24 V003 : GREINER René et Eliane  
Dépôt le 19/09/2024 , construction d'une maison individuelle , parcelle Section 15 numéro 111, Rue de la Fontaine.